

CHAMBRE DES COMMUNES,
SALLE DU COMITE NO. 32,
VENDREDI, le 8 février, 1907.

Le Comité spécial permanent des Comptes publics s'est réuni à 11 heures a.m. sous la présidence de M. Geoffrion, président suppléant.

Le comité a continué l'examen des paiements suivants: \$488.48 à la *Munroe Commission Company*, au sujet du chemin de fer Transcontinental, tel qu'établi à la page W-260; \$1,283.23 à la même compagnie et au même sujet, tel qu'établi à la page W-258, et \$504.58 (ou tout autre paiement) à la compagnie Barber and Ellis au même sujet, tel qu'établi à la page W-260 et W-341 à 344 du dernier rapport de l'Auditeur général.

M. A. L. OGILVIE est appelé, assermenté et interrogé.

Par M. Barker:

D. Vous avez apporté vos documents avec vous?—R. Oui, monsieur.

D. Quelle est votre emploi?—R. Acheteur du chemin de fer Transcontinental National.

D. Depuis quand occupez-vous cet emploi?—R. Depuis 1904—le 12 octobre, je crois.

D. Sur la recommandation de qui avez-vous été nommé à cet emploi?—R. Je vous demande pardon?

D. Sur la recommandation de qui avez-vous été nommé à cet emploi?—R. Il m'est impossible de répondre à cela. J'ai reçu une lettre de la commission me demandant si j'accepterais l'emploi. Je ne sais pas qui m'a recommandé.

D. Vous ne savez pas qui vous a recommandé?—R. Je ne le sais pas.

D. Quel emploi occupiez-vous au service du Dominion avant le mois d'octobre 1904?—R. J'étais surintendant des travaux publics à Ottawa, c'était des travaux faits à Ottawa, pour le compte des Travaux publics.

D. Avez-vous jamais été employé auparavant en qualité d'acheteur de marchandises d'aucune sorte?—R. J'ai été architecte déjà et ai fait des achats considérables, j'avais une connaissance détaillée du commerce de quincaillerie.

D. Vous n'aviez jamais fait d'achats excepté ceux nécessités pour vos propres affaires?—R. Voulez-vous dire avant mon entrée dans le ministère des Travaux Publics, ou avant que j'aie accepté mon emploi actuel?

D. Avant votre entrée dans le ministère des Travaux publics?—R. Non, je suppose que vous diriez que mon expérience était limitée.

D. Lorsque vous apparteniez au ministère des Travaux publics vous vous occupiez simplement de la surveillance de la construction des édifices pour le ministère des Travaux publics?—R. Non, j'étais en même temps agent des achats.

D. Acheteur pour le ministère des Travaux publics?—R. Pour tout ce dont on avait besoin pour les terrains et les édifices, et à l'extérieur.

D. A Ottawa?—R. Oui.

D. Vous n'aviez pas à vous occuper des Travaux publics de tout le Dominion, je suppose, des travaux faits en d'autres localités. Vous voulez dire seulement pour le ministère à Ottawa?—R. Je m'absentais de la ville, assez souvent, pour des travaux spéciaux lorsque mon service était requis à l'extérieur pour voir à certaines choses.

D. Lorsque vous avez été nommé à votre présent emploi, vous a-t-on tracé une ligne de conduite?—R. Non, tout ce qu'on m'a dit, lorsque j'ai été nommé